



Le + syndical

CGC Finances Publiques

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.fr

Adresse mail :

cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Le syndicat des cadres A et A+ de la DGFIP

POURQUOI ADHERER A LA CGC Finances Publiques ?

Votre adhésion vous rend partie prenante de nos engagements et de nos actions.
Vous représenter et vous défendre est le fondement de notre engagement. En adhérant :

- Vous soutenez l'action du syndicat, financièrement, mais aussi symboliquement et moralement : vous démontrez que le syndicat constitue un acteur sérieux du dialogue social dans la défense de dossiers individuels ou dans l'action collective, en vous engageant à ses côtés.
- Vous bénéficiez d'une information privilégiée et régulière sur les projets et mesures de l'administration, l'action du syndicat et la défense de vos droits.
- Vous donnez les moyens à la CGC de faire entendre vos propositions et observations sur les projets en cours dans un processus participatif et démocratique.
- Vous permettez à un syndicat représentatif au CTM du Ministère de l'Economie et des Finances (Comité Technique Ministériel), au CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat) et au CCFP (Conseil commun de la fonction publique) d'avoir les moyens d'agir pour faire reconnaître vos compétences, mieux vous défendre individuellement à l'occasion des évaluations, des mutations, ou de difficultés professionnelles de tous ordres.
- La CGC n'est pas corporatiste et ne cherche pas à opposer une catégorie de personnel aux autres. Son action s'inscrit dans la défense globale de tous les fonctionnaires. Elle est indépendante de toute association.
- Vous pouvez devenir représentant du syndicat, correspondant local et/ou vous faire élire dans les instances nationales. Vous contribuez ainsi encore plus directement aux actions de représentation et de défense des personnels.

Faites preuve d'engagement et de solidarité. Il n'a pas encore été créé de meilleurs substituts que les syndicats et leur action – vous informer, revendiquer et négocier, vous défendre – afin de vous prémunir des dérives et des excès de l'employeur. Les illustrations sont quotidiennes.



La CGC Finances Publiques se bat à vos côtés pour défendre vos droits.



Le + syndical

CGC Finances Publiques
86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909
75572 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01.53.18.01.39 / 00.69 / 01.73
Site : www.cgc-dgfip.info
Adresse mail :
cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION 2019 A LA CGC Finances Publiques

Barème des cotisations 2019 :

- Inspecteur-élève.....30 €
- Inspecteur 1^{er}- 7^{ème} échelon.....70 €
- Inspecteur 8^{ème} -11^{ème} échelon.....100 €
- Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....140 €
- Inspecteur Principal.....145 €
- Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....150 €
- Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....155 €
- Administrateur des FiP (AFIP).....180 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Normale.....220 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de 1^{ère} Classe.....250 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Exceptionnelle.....270 €
- Retraité.....66 €
- CSC.....COTISATION LIEE AU GRADE D'APPARTENANCE

- **COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.**

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CREDIT D'IMPOT DE 66%.

Imprimez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC Finances Publiques à l'adresse figurant en en-tête.

Nom, Prénom :
Fonction, grade et échelon :
Adresse personnelle :
Tél et mail personnels :
Adresse professionnelle :

Déclare adhérer à la CGC Finances Publiques

Date :
Signature :

La CGC Finances Publiques se bat à vos côtés pour défendre vos droits.